



Contrat d'engagement solidaire Ferme d'Alteville PANIER DE BŒUF/VEAU saison 2026 - 2027

Entre

La Ferme d'Alteville, 57260 TARQUIMPOL, représentée par Tristan Schmitt et Ghislain Barthélemy dits éleveurs partenaires.

Et

Nom / Prénom _____, dit.e amapien.ne.

Adresse _____

Courriel _____ Tél _____

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible sur le site du réseau MirAMAP, <https://miramap.org>).

Engagements de l'amapien.ne :

- Adhérer à la MJC de Laneuveville-devant-Nancy ainsi qu'à l'AMAP ;
- Préfinancer une base de production des éleveurs partenaires ;
- Se tenir informé.e de la vie de la ferme (échanges avec les éleveurs, visites à la ferme, aide éventuelle si besoin...) ;
- Participer à l'organisation de distributions (un tableau d'inscription conjoint avec les porteurs de contrats légumes, fruits, volailles, porc/agneau, miel, pain, plantes aromatiques et produits laitiers sera à disposition) ;
- Trouver une solution de remplacement en cas d'absence ou de retard à la distribution ;
- Trouver un successeur en cas de résiliation du contrat en cours de saison.

Engagements des éleveurs partenaires :

- Livrer à chacune des distributions dont les dates sont fixées selon un calendrier* des produits frais de qualité certifiés AB issus de leur ferme,
- Assurer une présence lors de la distribution, donner régulièrement des nouvelles de leur élevage et des cultures céréalières associées, et accueillir les amapien.ne.s sur leur ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement (portes ouvertes, ...),
- Être transparents sur le mode de fixation du prix et de leurs méthodes de travail.

(* En cas de base de commande insuffisante, les éleveurs se réservent le droit de supprimer une distribution)

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Le contrat peut être rompu après un préavis de 2 semaines :
 - En cas de non-respect des termes du contrat d'engagement par l'une ou l'autre des parties.
 - En cas de force majeure avérée pour l'amapien.ne (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale) ou pour les éleveurs (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production).

Dans les deux cas, les éleveurs s'engagent à livrer les paniers dus durant la période de préavis. Les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis seront restituées à l'amapien.ne.

Durée du contrat

Le contrat court du **01/09/2026 au 31/08/2027**, correspondant à **3 paniers (un par période de 4 mois)**.

Dates des distributions :

- ✓ 24 novembre 2026
- ✓ 23 février 2027
- ✓ 22 juin 2027

Prix d'un panier de base : 30 euros

Contenu d'un panier de base : viande de bœuf ou viande de veau

Modalités de remplissage du panier :

Environ un mois avant la date de distribution, les amapien.ne.s seront invités à se connecter sur le site de la Ferme d'Alteville pour choisir leur panier qui devra contenir un minimum de 30 euros de viande bœuf/veau :

<https://www.fermedalteville.fr/passer-une-commande/>

Il y aura alors possibilité de compléter son panier avec un supplément de commande de viande bœuf/veau ou d'autres produits tels que des volailles ou des céréales (petit épeautre, lentilles, lentillons ...).

Règlement des suppléments de livraison :

Le règlement des dépassements du prix de base du panier s'effectuera par virement avant la distribution ou par chèque le jour de distribution. L'amapien.ne recevra par mail une facturation de son panier avant la date de distribution et réglera l'excédent de frais de commande si le prix du panier excède 30 euros.

Modalités de paiement

L'amapien.ne choisit d'émettre (veuillez cocher le choix retenu ci-dessous) :

- ☐ Un virement de 90 euros
- ☐ Trois virements de 30 euros le 1^{er} de chaque mois de distribution :
 - ✓ le 1^{er} novembre 2026
 - ✓ le 1^{er} février 2027
 - ✓ le 1^{er} juin 2027

Coordonnées bancaires pour le virement :

La ferme d'Alteville

IBAN : FR76 1610 6000 0902 7645 1200 078

Distributions :

Les mardis soir de 18h45 à 19h30 à la MJC de Laneuveville,
21 rue Viriot, 54410 Laneuveville-devant-Nancy

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien.ne.s, les éleveurs partenaires, et un.e représentant.e du réseau LorAMAP (selon disponibilité).

Fait à Laneuveville-devant-Nancy,

Le : _____

Signature de l'amapien.ne :

Signature pour l'AMAP du GINKGO :

Signature des éleveurs :